



motorola W510

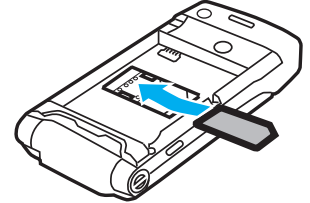
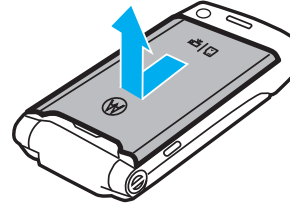
Guide de démarrage

mise en route

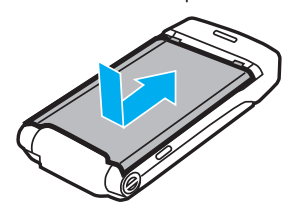
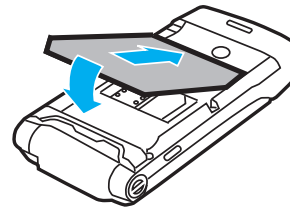
Vous pouvez télécharger la version complète de ce guide à l'adresse suivante : www.motorola.ca/W510support/fr.

installer la carte SIM et la batterie

- 1 Retirez le couvercle.
- 2 Insérez la carte SIM.



- 3 Insérez la batterie.
- 4 Remettez le couvercle en place.



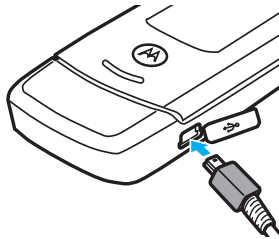
mise en route

charge de la batterie

Les batteries neuves ne sont pas complètement chargées. Branchez le chargeur de batterie dans votre téléphone et dans une prise électrique.


Plusieurs secondes pourraient s'écouler avant le début de la charge de la batterie. L'indicateur de charge de la batterie clignote sur l'écran externe du téléphone durant le processus de charge. Lorsque le processus de charge est terminé, l'indicateur de charge de la batterie cesse de clignoter et le message **Charge complète** s'affiche sur l'écran interne.

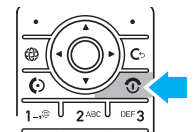
Pour obtenir des conseils au sujet de la durée de vie de la batterie et du processus de charge, consultez la section « Conseils relatifs aux batteries ».




mise en route

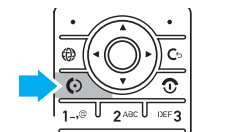
mettre le téléphone sous tension et hors tension

Maintenez enfoncée la touche  durant quelques secondes, ou jusqu'à ce que l'écran s'allume ou s'éteigne.



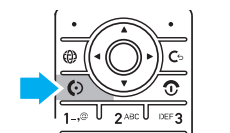
faire un appel

Entrez un numéro de téléphone et appuyez sur .




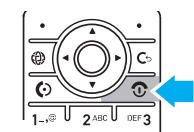
répondre à un appel

Lorsque votre téléphone sonne ou vibre, appuyez sur .



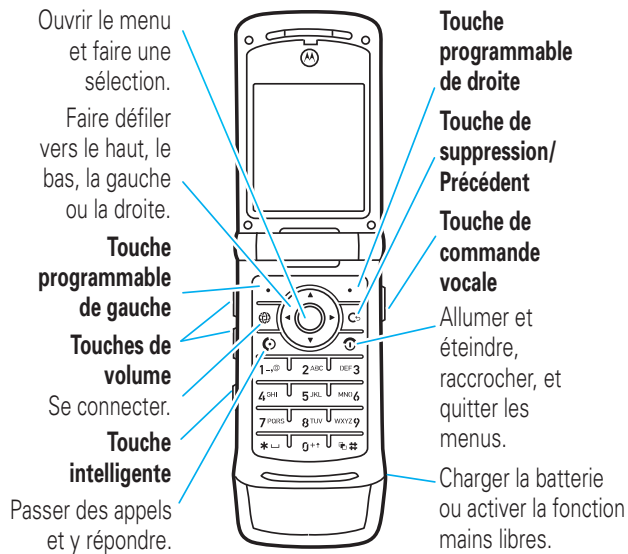
mettre fin à un appel

Appuyez sur .

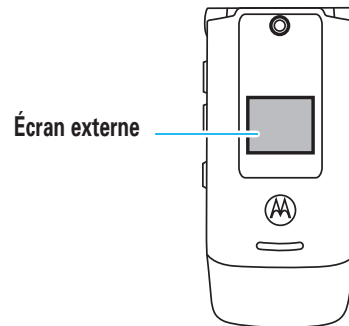


information de base

votre téléphone




information de base

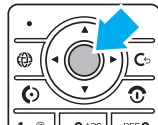



L'écran externe de votre téléphone affiche l'heure, la date, les indicateurs d'état et les avis d'appels entrants et d'autres événements.

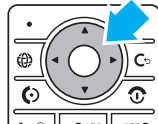
information de base

menus

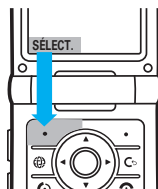
- ❶ Appuyez sur la *touche centrale*  pour ouvrir le **Menu principal**.



- ❷ Appuyez sur la *touche de navigation*  vers le haut, le bas, la gauche ou la droite pour mettre un élément de menu en surbrillance.




- ❸ Appuyez sur **SÉLECTIONNER** (la touche programmable de gauche) pour choisir l'élément en surbrillance.

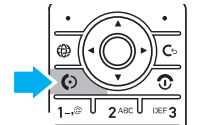


information de base

appels d'urgence

Pour composer un numéro d'urgence :

Appuyez sur les touches du clavier pour composer le numéro d'urgence, puis appuyez sur  pour passer l'appel.



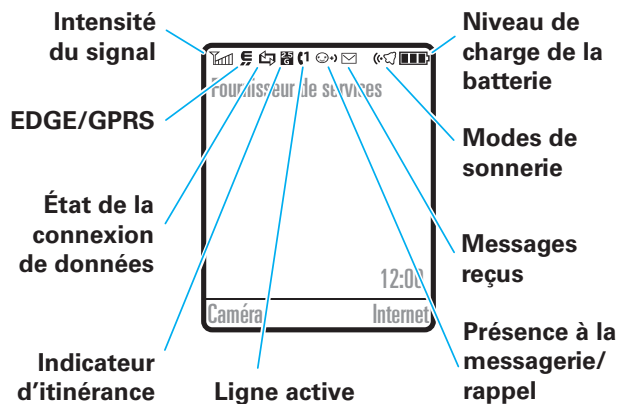
Votre fournisseur de services programme un ou plusieurs numéros de téléphone d'urgence (comme le 911) que vous pouvez appeler en toutes circonstances, même lorsque le téléphone est verrouillé.

Remarque : les numéros d'urgence varient selon le pays. Les numéros d'urgence préprogrammés sur votre téléphone ne fonctionnent pas nécessairement dans tous les pays. Il est également possible qu'un appel d'urgence ne puisse être acheminé en raison de problèmes d'interférence, de réseau ou d'environnement.

information de base

indicateurs d'état

Des indicateurs d'état s'affichent dans la partie supérieure de l'écran d'accueil :



Remarque : il est possible que l'écran d'accueil de votre téléphone diffère de celui illustré ci-dessus.

information de base

hiérarchie des menus

- Outils**
 - Applications SIM*
 - Calculatrice
 - Calendrier
 - Réveille-matin
 - Services de composition
 - Horloge mondiale
 - Multimédia/Sons**
 - Thèmes
 - Enregistrement vocal
 - Caméra
 - Caméra vidéo
 - Images
 - Sons
 - Vidéos
 - Jeux et applications**
 - Hist. d'appels**
 - Internet***
- Cette hiérarchie est celle du menu principal standard. Le menu de votre téléphone peut être différent.
- *fonctions optionnelles
- Messages**
 - Nouveau message
 - Boîte récep. de mess
 - Modèles
 - Messagerie
 - Courriels
 - Boîte envoi
 - Brouillons
 - Messages navigateur
 - Services info*
 - Liaison Bluetooth**
 - Annuaire**
 - Réglages**
 - Personnaliser
 - Modes de sonnerie
 - Connexion
 - Renvoi d'appel*
 - Config. en appel
 - Config. initiale
 - État téléphone
 - Casque
 - Réglages véhicule
 - Mode avion
 - Réseau
 - Sécurité
 - Config. Java^{MC}
 - Internet

accessoires

Casque sans fil
S9 Bluetooth^{MD}

Carte
microSD – 1 Go

Motorola
PhoneTools



Vous pourrez vous procurer ces accessoires, et bien d'autres, pour votre nouveau téléphone à l'adresse : www.motorola.com

Pour consulter la version intégrale du guide et obtenir de plus amples renseignements au sujet de votre téléphone, veuillez visiter le site : www.motorola.ca/W510support/fr



6809519A94-A

personnalisation

changement de la sonnerie de votre téléphone

Pou commencer, sélectionnez le mode de sonnerie :

Recherche : > Réglages > Modes de sonnerie > Mode

Sélectionnez **Fort**, **Doux**, **Vibre et sonne**, ou **Vibre puis sonne**.

Ensuite, modifiez le réglage *mode* **Détail** :

Recherche : > Réglages > Modes de sonnerie > **Détail mode**

1 Faites défiler jusqu'à **Appels** (ou **Ligne 1** ou **Ligne 2** pour les téléphones à deux lignes), puis appuyez sur **Modifier**.

2 Défilez jusqu'à une sonnerie et appuyez sur la **touche centrale** .

réglage du téléphone au mode Vibration

Recherche : > Réglages > Modes de sonnerie > Mode

Faites défiler jusqu'à **Vibration** et appuyez sur la **touche centrale** .

personnalisation

choix du papier peint et de l'économiseur d'écran

Recherche :  >  Réglages > Personnaliser > Papier peint

Recherche :  >  Réglages > Personnaliser > Économiseur d'écran

Conseil : Pour prolonger la durée de vie de la batterie, désactivez l'économiseur d'écran.

divertissement



lecteur audionumérique

Remarque : la disponibilité de cette fonction dépend du réseau, de la carte SIM ou de l'abonnement et n'est pas offerte dans toutes les régions.

Votre téléphone peut lire et mémoriser des fichiers audio MP3 et AAC. Vous pouvez utiliser une carte mémoire amovible dans votre téléphone pour augmenter sa capacité de mémoire audio (voir « carte mémoire »).

Remarque : vous ne pouvez pas utiliser le lecteur audio lorsqu'un câble USB est branché à votre téléphone.


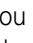
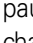




Recherche :  >  Jeux et applications > Lecteur audionumérique (Digital Audio Player)



Appuyez sur  vers le haut ou le bas pour défiler jusqu'à une option, puis appuyez sur la *touche centrale*  pour la sélectionner :

divertissement

options	
Sélections	Créer ou jouer une liste d'écoute.
Titres	Permet d'afficher et d'écouter des chansons individuelles. Remarque : les chansons n'apparaissent pas toutes dans la liste des chansons . Il arrive que les renseignements sur l' artiste , l' album , ou le genre de certaines chansons ne figurent pas dans la mémoire, auquel cas ils n'apparaissent pas sur les listes correspondantes.
Albums	Permet de sélectionner un album afin d'afficher ou d'écouter ses chansons.
Artistes	Permet de sélectionner un artiste afin d'afficher ou d'écouter ses chansons.
Genres	Permet de sélectionner le type de musique des chansons à afficher ou à écouter.
À propos de	Affichage des renseignements sur la version du lecteur audio

divertissement

Lorsque vous sélectionnez une chanson, appuyez sur la *touche centrale*  pour l'écouter , ou faire une pause , appuyez sur  vers la gauche pour la chanson précédente  ou sur  vers la droite pour la suivante .

Remarque : pour changer les paramètres de répétition , de mise en lecture aléatoire  et d'autres paramètres, appuyez sur **Options**.

Utilisez les touches de volume situées du côté gauche du téléphone pour régler le volume.

Votre téléphone dispose également d'un lecteur de **sons** qui peut jouer des chansons et des tonalités, mais il ne peut pas mémoriser les données sur les **artistes** ou toute autre information sur la chanson. **Pour utiliser le lecteur de sons :**

Recherche :  >  Multimédia/Sons > Sons > *fichier*

Sélectionnez le fichier que vous souhaitez écouter.

divertissement

carte mémoire

Remarque : la disponibilité de cette fonction dépend du réseau, de la carte SIM ou de l'abonnement et n'est pas offerte dans toutes les régions.

Vous pouvez utiliser une carte mémoire amovible avec votre téléphone pour sauvegarder et récupérer des objets multimédias (comme des photos et des sons).

Votre téléphone prend en charge les cartes mémoire microSD offertes en option d'une capacité allant jusqu'à 2 Go (une capacité supérieure à 1 Go est garantie seulement pour les cartes microSD de SanDisk).

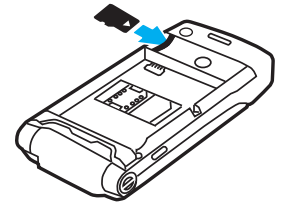
Remarque : si vous téléchargez un fichier protégé par droit d'auteur et que vous le sauvegardez sur votre carte mémoire, vous ne pouvez utiliser ce fichier que si votre carte mémoire est insérée dans votre téléphone. Vous ne pouvez pas envoyer, copier ou modifier des fichiers protégés par des droits d'auteur.

installation ou retrait d'une carte mémoire

❶ Retirez le couvercle arrière du logement de la batterie.

❷ Insérez la carte mémoire dans sa fente jusqu'à ce qu'elle s'enclenche.

❸ Alignez le couvercle de la batterie avec le téléphone, puis glissez-le jusqu'à ce qu'il s'enclenche.



Pour retirer la carte mémoire, faites-la glisser pour l'extraire de son support.

Ne retirez pas la carte mémoire pendant que votre téléphone l'utilise ou y inscrit des fichiers.

afficher et modifier des données de la carte mémoire

Pour **afficher les fichiers** stockés sur votre carte mémoire, ouvrez une liste de fichiers, par exemple **Images**. Des icônes peuvent indiquer si un fichier est stocké dans la mémoire de votre téléphone (📁) ou sur votre carte mémoire (📁). **Pour copier ou déplacer un fichier de votre téléphone vers votre carte mémoire :**

❶ Sélectionnez le fichier dans la liste et appuyez sur **Options**.

❷ Sélectionnez **Gérer**, puis **Copier** ou **Déplacer**.

divertissement

❸ Sélectionnez **Carte mémoire**.

Remarque : vous ne pouvez pas copier ou déplacer certains fichiers protégés par les droits d'auteur.

Pour **copier des fichiers** entre la carte mémoire et un ordinateur, vous pouvez utiliser une connexion par câble ou une connexion sans fil Bluetooth[™].

Pour visualiser le **nom de la carte mémoire, l'espace mémoire disponible**, et d'autres renseignements :

Recherche : 📁 > ⚙️ **Réglages** > État téléphone > **Dispositifs sauveg.**

❶ Défiler jusqu'à la carte mémoire installée.

❷ Appuyez sur la **touche centrale** 📁 pour voir les renseignements sur la carte mémoire. Votre téléphone sauvegarde tout le contenu que vous ajoutez, notamment des tonalités de sonnerie ou des jeux, dans la **mémoire utilisateur**. Votre fournisseur de services peut stocker du contenu dans la mémoire utilisateur avant que vous receviez le téléphone.

ou

Appuyez sur **Options** pour voir le menu **Dispositifs de sauveg.**, qui permet de **formater** ou de **renommer** la carte mémoire.

Conseils relatifs aux batteries

La durée de vie de la batterie dépend du réseau, de l'intensité du signal, de la température de fonctionnement, des fonctions sélectionnées et des accessoires utilisés.

• Utilisez toujours des batteries et des chargeurs Motorola Original. La garantie du téléphone ne couvre pas les dommages causés par l'utilisation de batteries et de chargeurs d'origine autre que Motorola.



- Les batteries neuves et celles qui n'ont pas été utilisées pendant une longue période peuvent nécessiter une charge prolongée.
- Lorsque vous chargez votre batterie, assurez-vous qu'elle reste à la température ambiante.
- Lorsque vous rangez votre batterie, gardez-la déchargée dans un endroit frais, sombre et sec.
- Évitez d'exposer les batteries à des températures inférieures à -10 °C (14 °F) ou supérieures à 45 °C (113 °F). Emportez toujours le téléphone avec vous lorsque vous quittez votre véhicule.
- Il est normal que les batteries s'usent et requièrent une charge prolongée. Si vous remarquez une diminution de la durée de vie de votre batterie, c'est qu'il est peut-être temps de vous en procurer une nouvelle.

Communiquez avec un centre de recyclage local pour connaître les méthodes de mise au rebut appropriées aux batteries.

Avertissement : ne jetez jamais les batteries au feu, car elles pourraient exploser.

Avant d'utiliser votre téléphone, veuillez lire les consignes de sécurité relatives aux batteries dans la section « Consignes de sécurité et information juridique » du présent guide.

Motorola, Inc.
Consumer Advocacy Office
1307 East Algonquin Road
Schaumburg, IL 60196

www.hellomoto.com

1 800 331-6456 (États-Unis)

1 888 390-6456 (ATS aux États-Unis pour les personnes malentendantes)

1 800 461-4575 (Canada)

Certaines fonctions du téléphone cellulaire dépendent des capacités et des paramètres du réseau de votre fournisseur de services. Par ailleurs, certaines fonctions peuvent ne pas avoir été activées par votre fournisseur de services ou offrir une fonctionnalité limitée selon les paramètres du réseau. Communiquez avec votre fournisseur de services pour tout renseignement au sujet de la disponibilité et de la fonctionnalité de ces caractéristiques.

Toutes les fonctions, fonctionnalités et autres spécifications du produit, ainsi que l'information contenue dans le présent guide de l'utilisateur, se basent sur l'information la plus récente et sont jugées exactes au moment de la mise sous presse. Motorola se réserve le droit de modifier toute information sans préavis ni obligation.

MOTOROLA et le logo M stylisé sont des marques déposées auprès du US Patent & Trademark Office. Les marques de commerce Bluetooth sont la propriété de leur titulaire et sont utilisées par Motorola, Inc. en vertu d'une licence. Tous les autres noms de produits ou services sont la propriété de leur détenteur respectif.

© Motorola, Inc., 2007.

Mise en garde : toute modification apportée au téléphone sans l'approbation expresse de Motorola annule le droit d'utilisation de l'appareil par le consommateur.

Dépannage

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, nous sommes là pour vous.

Visitez le site : www.motorola.com/consumer/support, où vous pourrez sélectionner parmi plusieurs options de service à la clientèle. Vous pouvez aussi joindre le Centre de service à la clientèle de Motorola au numéro 1 800 461-4575 (au Canada) ou 1 800 331-6456 (aux États-Unis), ou encore, au numéro 1 888 390-6456 (ATS aux États-Unis pour les personnes malentendantes).

1

Données sur le taux d'absorption spécifique

Ce modèle de téléphone est conforme aux exigences gouvernementales en matière d'exposition à l'énergie radioélectrique.

Votre téléphone cellulaire est un émetteur-récepteur radio. Il est conçu et fabriqué conformément aux limites d'exposition à l'énergie radioélectrique (RF) prescrites par les organismes de réglementation du Canada et par la U.S. Federal Communications Commission des États-Unis. Ces limites font partie de lignes directrices exhaustives et établissent les niveaux permis d'exposition à l'énergie radioélectrique pour l'ensemble de la population. Ces directives sont fondées sur des normes développées par des organismes scientifiques indépendants, qui ont évalué les études scientifiques de façon périodique et approfondie. Les normes comportent une marge de sécurité importante visant à assurer la sécurité de toutes les personnes, peu importe leur âge ou leur état de santé.

Les normes d'exposition pour les téléphones cellulaires utilisent une unité de mesure connue sous le nom de Taux d'absorption spécifique, ou SAR. La limite SAR établie par les organismes de réglementation du Canada et par la FCC est de 1,6 W/kg.¹ Les tests relatifs au SAR sont menés à l'aide de positions d'utilisation standard définies par Santé Canada et par la FCC, avec une transmission à la plus haute puissance certifiée du téléphone dans toutes les bandes de fréquences testées. Bien que le SAR soit déterminé à la plus haute puissance certifiée, le SAR réel du téléphone pendant son utilisation peut être bien en-deçà de la valeur maximale permise, puisque le téléphone est conçu pour fonctionner à divers niveaux de puissance. Ces niveaux sont tributaires de la puissance minimale requise pour accéder au réseau. De façon générale, plus vous êtes près d'une antenne cellulaire, plus bas est le niveau de puissance.

Avant qu'un modèle de téléphone ne soit offert à la population du Canada et des États-Unis, sa conformité aux limites établies pour chacun des gouvernements en matière d'exposition sécuritaire doit être testée et certifiée auprès d'Industrie Canada et de la FCC. Les tests sont effectués dans diverses positions et à divers endroits (p. ex., à l'oreille et porté sur le corps). Des rapports sont remis à la FCC et mis à la disposition d'Industrie Canada pour évaluation. La valeur SAR la plus élevée pour ce modèle de téléphone testé à l'oreille est 1,08 W/kg et lorsque porté sur le corps, tel que décrit dans ce guide de l'utilisateur, cette valeur est 0,55 W/kg. La valeur SAR de ce produit en mode de transmission (utilisé lorsque porté sur soi) est de 0,31 W/kg. (Les mesures pour le port corporel varient selon les modèles de téléphone, en fonction des accessoires disponibles et de la réglementation).²

2

Bien que les niveaux SAR puissent varier selon les modèles de téléphone et leur position, ils sont tous conformes aux exigences gouvernementales relativement à l'exposition sécuritaire. Veuillez prendre note que toute modification en vue d'améliorer cet appareil pourrait entraîner une variation des niveaux de SAR des modèles subséquents.

Néanmoins, tous les produits sont conçus conformément aux normes établies.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux d'absorption spécifiques (SAR), consultez le site Web de la Cellular Telecommunications & Internet Association (CTIA) :

<http://www.phonefacts.net>

ou celui de la Canadian Wireless Telecommunications Association (CWTA) :

<http://www.cwta.ca>

1. Au Canada et aux États-Unis, la limite du SAR pour les téléphones cellulaires offerts au public est de 1,6 watts/kg (W/kg) en moyenne pour un gramme de tissu. La norme comporte une marge de sécurité importante pour fournir une protection additionnelle au public et pour tenir compte de toute variation possible de mesure.
2. Parmi les autres sources de renseignements pertinents, notons le protocole de test de Motorola, la procédure d'évaluation et la zone d'incertitude de mesurage.

Déclaration de Conformité aux Directives de l'Union européenne



[France seulement]

Par les présentes, Motorola déclare que ce produit est conforme

- Aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE
- À toutes les autres directives pertinentes de l'UE



L'étiquette ci-dessus illustre un numéro d'autorisation du produit typique.

3

Vous trouverez la déclaration de conformité à la directive 1999/5/CE relative à votre produit à www.motorola.com/rte. Pour trouver votre déclaration de conformité, entrez le numéro d'autorisation du produit figurant sur l'étiquette de votre produit dans le champ « Search » sur le site Web.

Consignes de sécurité et renseignements généraux

Vous trouverez dans cette section des renseignements importants concernant la façon sûre et efficace d'utiliser votre dispositif mobile. Lisez cette information avant d'utiliser votre dispositif mobile.*

Exposition à l'énergie radioélectrique

Votre dispositif mobile est doté d'un émetteur et d'un récepteur. Quand il est SOUS TENSION, il reçoit et transmet de l'énergie radioélectrique. Lorsque vous communiquez au moyen de votre dispositif mobile, le système traitant votre appel contrôle le niveau de puissance à laquelle votre dispositif transmet.

Votre dispositif mobile Motorola est conçu conformément aux exigences de votre pays concernant l'exposition humaine à l'énergie radioélectrique.

Précautions relatives au fonctionnement

Pour obtenir un rendement optimal du dispositif mobile et vous assurer que vous vous exposez à l'énergie radioélectrique selon les normes pertinentes, veuillez toujours suivre les consignes et précautions suivantes.

Entretien de l'antenne externe

Si votre dispositif mobile comporte une antenne externe, n'utilisez que l'antenne fournie par Motorola ou une antenne de remplacement approuvée par Motorola. L'utilisation d'une antenne non approuvée ou les modifications ou accessoires non autorisés peuvent endommager le dispositif mobile ou faire en sorte que votre dispositif ne soit plus conforme aux exigences réglementaires en vigueur dans votre pays.

* L'information présentée dans ce document remplace les consignes de sécurité générales contenues dans les guides de l'utilisateur publiés avant le 1er mai 2007.

4

NE touchez PAS l'antenne externe quand vous UTILISEZ le dispositif mobile. Le fait de toucher l'antenne nuit à la qualité de transmission des appels et peut entraîner le fonctionnement du dispositif mobile à une puissance plus élevée que nécessaire.

Mode d'emploi du produit

Lorsque vous achetez ou lorsque vous recevez un appel téléphonique, tenez votre dispositif mobile comme s'il s'agissait d'un téléphone fixe.

Si vous portez le dispositif mobile sur vous, placez-le toujours dans une pince, un support, un étui, un boîtier ou un harnais fourni ou approuvé par Motorola. Si vous n'utilisez pas un accessoire fourni ou approuvé par Motorola pour porter le téléphone sur vous, ou si vous attachez le téléphone à une courroie autour de votre cou, assurez-vous que le téléphone et son antenne se trouvent à au moins 2,5 cm (1 po) du corps pendant la communication. Pendant que vous utilisez une des fonctions de transmission de données du dispositif mobile, avec ou sans câble, placez le dispositif mobile et son antenne à au moins 2,5 cm (1 po) de votre corps.

L'utilisation d'accessoires non fournis ou approuvés par Motorola peut entraîner le fonctionnement du dispositif mobile à des niveaux d'énergie RF supérieurs aux normes d'exposition établies. Pour obtenir une liste des accessoires fournis par Motorola, visitez notre site Web à : www.motorola.com.

Interférence radioélectrique et compatibilité

Presque tous les appareils électroniques sont sujets aux interférences radioélectriques externes s'ils sont mal protégés, mal conçus ou mal configurés pour supporter l'énergie radioélectrique. Dans certaines situations, votre dispositif mobile peut brouiller d'autres dispositifs.

Suivez les directives pour éviter les problèmes d'interférence

Mettez votre dispositif mobile hors tension dans les lieux où des affiches vous demandent de le faire.

Dans un avion, mettez votre dispositif mobile hors tension lorsque le personnel de bord vous indique de le faire. Si votre dispositif comporte un mode « avion » ou une fonction similaire, consultez le personnel de la ligne aérienne quant à l'utilisation à bord de l'avion.

Appareils médicaux internes

Si vous portez un appareil médical interne, tel un stimulateur cardiaque ou un défibrillateur, consultez votre médecin avant d'utiliser ce dispositif mobile.

5

Les personnes qui portent un appareil médical interne doivent prendre les précautions suivantes :

- TOUJOURS garder leur dispositif mobile à une distance d'au moins 20 cm (8 po) de leur appareil médical interne quand le dispositif est SOUS TENSION.
- NE PAS transporter leur dispositif mobile dans une poche de poitrine.
- Placer le dispositif au niveau de l'oreille opposée à l'appareil médical interne afin de minimiser la possibilité de brouillage.
- Mettre immédiatement leur dispositif mobile HORS TENSION s'ils soupçonnent une interférence.

Lire et suivre les instructions du fabricant de l'appareil médical interne. Si vous portez un appareil médical interne, tel un stimulateur cardiaque ou un défibrillateur, consultez votre médecin avant d'utiliser ce dispositif mobile.

Précautions au volant

Vérifiez les lois et règlements liés à l'utilisation des dispositifs mobiles dans les régions où vous conduisez. Respectez-les toujours strictement.

Lorsque vous utilisez votre dispositif mobile en conduisant, veuillez respecter les consignes suivantes :

- Accordez toute votre attention à la conduite et à la route. L'utilisation d'un dispositif mobile peut détourner votre attention de la route. Si l'utilisation du téléphone nuit à votre concentration pendant la conduite, interrompez-la.
- Utilisez le fonctionnement mains libres, si possible.
- Vous ranger sur l'accotement avant de faire un appel ou d'y répondre si les conditions de conduite sont particulièrement mauvaises.
- Ne placez pas un dispositif mobile dans la zone de déploiement d'un coussin gonflable.

Vous trouverez une liste des pratiques de conduite sûre sous la rubrique « Pratiques intelligentes lorsque vous êtes au volant » dans ce guide d'utilisation ou sur le site Web de Motorola : www.motorola.com/callsmart.

Remarque : l'utilisation d'un téléphone cellulaire pendant la conduite peut causer des distractions. Si un appel nuit à votre concentration pendant la conduite, interrompez-le. En outre, l'utilisation d'appareils sans fil ou de leurs accessoires peut être interdite ou restreinte à certains endroits. Conformez-vous toujours aux lois et aux règlements qui régissent l'utilisation de ces produits.

6

Avertissements en matière d'utilisation

Conformez-vous à l'affichage sur l'utilisation des dispositifs mobiles dans des lieux publics.





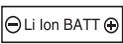

Atmosphères potentiellement explosives

Les milieux potentiellement explosifs sont généralement dotés d'un affichage, mais pas toujours. Parmi ceux-ci, citons les sites de ravitaillement en carburant, comme les cales de navires, les installations de transfert ou d'entreposage de combustibles ou de produits chimiques, les zones où l'air contient des produits chimiques ou des particules, comme du grain, de la poussière ou de la poudre métallique.

Si vous vous trouvez dans un tel milieu, éteignez votre dispositif mobile et évitez de retirer, d'installer ou de charger les batteries. En effet, toute étincelle produite dans ce genre de milieu peut provoquer une explosion ou un incendie.

Symboles

Les symboles suivants peuvent apparaître sur votre batterie, chargeur ou dispositif mobile :

Symbole	Signification
	Des consignes de sécurité importantes suivent ci-après.
	Évitez de jeter au feu votre batterie ou votre dispositif mobile.
	Il est possible que votre batterie ou votre dispositif mobile doivent être recyclés, conformément aux lois locales. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec les autorités de réglementation locales.
	Évitez de jeter votre batterie ou votre dispositif mobile aux ordures.
	Votre dispositif mobile contient une batterie interne au lithium-ion.
	Évitez de mouiller votre batterie, votre chargeur ou votre dispositif mobile.

7

Symbole	Signification
	L'écoute de la musique ou des appels à un volume maximal au moyen d'un casque peut entraîner des dommages auditifs.

Chargeurs et batteries

Attention : un traitement ou un usage inapproprié des batteries peut représenter un danger d'incendie, d'explosion, de fuite ou autre. Pour obtenir plus de détails, consultez la section « Utilisation de la batterie et consignes de sécurité relatives à la batterie » du présent guide.

Risque d'étouffement

Votre dispositif mobile ou ses accessoires peuvent comporter des pièces détachables présentant un risque d'étouffement pour les jeunes enfants. Tenez votre dispositif mobile et ses accessoires hors de la portée des enfants.

Pièces en verre

Il est possible que certaines parties de votre dispositif soient en verre. Ce verre peut se briser si le produit tombe sur une surface dure ou subit un choc considérable. S'il y a bris de verre, n'y touchez pas et n'essayez pas d'en ramasser les morceaux. Cessez d'utiliser votre dispositif mobile jusqu'à ce que le verre ait été remplacé dans un centre de services reconnu.

Crises épileptiques et voiles noirs

Certaines personnes sont sujettes aux crises d'épilepsie ou aux voiles noirs lorsqu'elles sont exposées aux clignotements lumineux, par exemple lorsqu'elles jouent à des jeux vidéo. Ces crises d'épilepsie et voiles noirs peuvent se produire même si une personne n'a jamais été victime de tels troubles auparavant.

Si vous avez déjà été victime de crises d'épilepsie ou de voiles noirs, ou si quelqu'un de votre famille en a déjà été victime, veuillez consulter un médecin avant de jouer à des jeux vidéo ou d'activer la fonction de clignotement lumineux (si disponible) du dispositif mobile. Cessez d'utiliser l'appareil et consultez un médecin si l'un des symptômes suivants se manifeste : convulsions, contraction des yeux ou d'un muscle oculaire, évanouissement, mouvements involontaires ou désorientation. Il est toujours recommandé de maintenir une certaine distance entre l'écran et vos yeux. Laissez les lumières allumées dans la

8

pièce, faites une pause de 15 minutes à chaque heure et cessez d'utiliser l'appareil si vous êtes très fatigué.

Mise en garde contre l'utilisation à un volume élevé



L'écoute de la musique ou des appels à un volume maximal au moyen d'un casque peut entraîner des dommages auditifs.

Mouvement répétitif

Lorsque vous effectuez des actions répétitives, par exemple en appuyant sur des touches à répétition ou en tapant des caractères, il est possible que vous ressentiez un malaise occasionnel dans les mains, les bras, les épaules, le cou ou d'autres parties du corps. Si vous continuez à éprouver de l'inconfort pendant ou après une telle utilisation, cessez d'utiliser l'appareil et consultez un médecin.

Avis d'Industrie Canada aux utilisateurs

L'utilisation de l'appareil doit répondre aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas émettre de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris toute interférence qui pourrait occasionner un fonctionnement inopportun. Voir RSS-GEN 7.1.5.

Avis de la FCC aux utilisateurs

L'énoncé suivant s'applique à tous les produits qui ont reçu l'approbation de la FCC. Les produits approuvés portent le logo de la FCC ou un numéro d'identification de la FCC dans le format « FCC-ID:xxxxxx » apparaît sur l'étiquette du produit.

Motorola n'approuve aucune modification effectuée sur l'appareil par les utilisateurs, quelle qu'en soit la nature. Toute modification peut annuler le droit d'utilisation de l'appareil par l'utilisateur. Voir 47 CFR Sec. 15.21.

Cet appareil est conforme à la Partie 15 des règlements de la FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas émettre de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris toute interférence qui pourrait occasionner un fonctionnement inopportun. Voir 47 CFR Sec. 15.19(3).

9

Ce matériel a fait l'objet de tests et il a été trouvé conforme aux limites établies pour un appareil numérique de Classe B comme stipulé à la Section 15 des règlements de la FCC. Ces limites sont conçues pour assurer une protection raisonnable contre le brouillage nuisible dans un environnement résidentiel. Ce matériel génère, utilise et peut émettre de l'énergie de fréquence radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut provoquer un brouillage nuisible aux communications radio. Cependant, on ne peut garantir que le brouillage n'aura pas lieu dans le cadre d'une installation particulière. Si ce matériel cause un brouillage nuisible de la réception radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en allumant et en éteignant l'appareil, vous êtes encouragé à remédier à la situation en prenant les mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer de l'antenne réceptrice.
- Augmenter la distance entre l'appareil et le récepteur.
- Brancher l'appareil dans une prise d'un circuit différent de celui auquel est branché le récepteur.
- Consulter un revendeur ou un technicien radio/télévision chevronné pour obtenir de l'aide.

Garantie limitée de Motorola pour les États-Unis et le Canada

Couverture de la garantie

Sous réserve des exclusions décrites ci-dessous, Motorola, Inc. garantit que ses téléphones et ses radios bidirectionnelles personnelles fonctionnant dans le service radio familial (FRS) ou le service radio mobile général (ci-après nommés « Produits »), les accessoires certifiés ou de marque Motorola vendus pour l'usage avec les Produits (ci-après nommés « Accessoires ») ainsi que les logiciels Motorola contenus sur les CD-ROM ou tout autre support matériel vendus pour l'usage avec les Produits (ci-après nommés « Logiciels »), sont exempts de défauts de fabrication ou de main d'œuvre dans des conditions d'utilisation normales et pour la(les) période(s) mentionnée(s) ci-dessous. Cette garantie limitée constitue le recours exclusif du consommateur quant aux nouveaux Produits, Accessoires et Logiciels Motorola achetés par les consommateurs au Canada ou aux États-Unis et accompagnés d'une garantie écrite, et s'applique de la manière suivante :

10

Produits et accessoires

Produits couverts par la garantie	Durée de la couverture
Produits et Accessoires tels que définis ci-dessus, sous réserve d'autres dispositions dans la présente garantie.	Un (1) an à compter de la date d'achat par le premier utilisateur final du Produit, sous réserve d'autres dispositions dans la présente garantie.
Étuis et accessoires décoratifs. Couvertures décoratives, boîtiers, couvertures PhoneWrap ^{MC} et étuis.	Garantie limitée à vie pour la durée d'appartenance au premier acheteur du Produit.
Écouteurs monophoniques. Les écouteurs et les écouteurs avec micro-rail transmettant des sons monophoniques par connexion filaire.	Garantie limitée à vie pour la durée d'appartenance au premier acheteur du Produit.
Accessoires pour radios bidirectionnelles personnelles et professionnelles.	Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat par le premier utilisateur final du Produit.
Produits et accessoires réparés ou remplacés.	La garantie est valide pour la durée restante de la garantie originale ou pour quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de retour au consommateur, la durée la plus longue prévalant.

Exclusions

Usure normale. L'entretien périodique, les réparations et le remplacement de pièces rendus nécessaires par l'usure normale ne sont pas couverts par la garantie.

Les batteries. Seules les batteries dont la pleine capacité est inférieure à 80 % de la capacité normale ainsi que les batteries qui coulent sont couvertes par cette garantie limitée.

Usage anormal et abusif. Les défauts ou dommages résultant de ce qui suit : (a) l'utilisation ou le rangement inapproprié, l'usage anormal ou abusif, les accidents ou la

négligence comme les dommages physiques (fissures, égratignures, etc.) à la surface du Produit découlant d'une mauvaise utilisation; (b) le contact avec des liquides, l'eau, la pluie, l'humidité extrême ou une forte transpiration, le sable, la saleté ou toute chose semblable, la chaleur extrême ou la nourriture; (c) l'utilisation de produits ou d'accessoires à des fins commerciales ou à toutes fins soumettant le produit ou l'accessoire à un usage ou des conditions hors du commun; et (d) tout autre acte dont Motorola n'est pas responsable ne sont pas couverts par la garantie.

Utilisation de produits et accessoires non fabriqués par Motorola.

Les défauts ou dommages résultant de l'utilisation de produits, d'accessoires, de logiciels ou de tout autre périphérique non certifié ou de marque autre que Motorola ne sont pas couverts par la garantie.

Réparations ou modifications non autorisées. Les défauts ou dommages résultant de la réparation, de l'essai, de l'ajustement, de l'installation, de l'entretien, de l'altération ou de la modification, de quelque manière que ce soit, par toute entité autre que Motorola ou ses centres de service autorisés ne sont pas couverts par la garantie.

Produits altérés. Les Produits ou Accessoires dont : (a) le numéro de série ou l'étiquette de date a été enlevé, altéré ou oblitéré; (b) le sceau est brisé ou affiche des signes évidents de manipulation; (c) les numéros de série des cartes ne correspondent pas, et (d) les pièces ou le boîtier sont de marque autre ou non conformes à Motorola ne sont pas couverts par la garantie.

Services de communication. Les défauts, dommages ou défaillances du Produit, de l'Accessoire ou du Logiciel causés par tout service de communication ou signal auquel vous êtes abonné ou que vous utilisez avec le Produit, l'Accessoire ou le Logiciel, ne sont pas couverts par la garantie.

Logiciels

Produits couverts par la garantie	Durée de la couverture
Logiciels. S'applique uniquement aux défauts matériels du support contenant la copie du logiciel (p. ex. CD-ROM ou disquette).	Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat.

11

12

Exclusions

Logiciel contenu sur un support matériel. Motorola ne garantit pas que le logiciel satisfiera à vos exigences ou fonctionnera en combinaison avec tout équipement ou application logicielle fourni par un tiers, que le fonctionnement du logiciel ne présentera aucune erreur ou que toutes les déficiences du Logiciel seront corrigées.

Logiciel NON contenu sur un support matériel. Tout logiciel non fourni sur support matériel (p. ex. les logiciels téléchargés à partir d'Internet) est offert « tel quel » et sans garantie.

Qui est couvert?

Cette garantie s'applique uniquement au premier utilisateur final et n'est pas transférable.

Engagement de Motorola

Motorola réparera, remplacera ou remboursera, à sa discrétion et sans frais, le prix d'achat de tout produit, accessoire ou logiciel non conforme à la présente garantie. Des produits, accessoires ou pièces remis à neuf, reconstruits ou de seconde main fonctionnellement équivalents peuvent être utilisés. Aucun logiciel, données ou application ajouté à votre produit, accessoire ou logiciel, incluant mais sans s'y limiter les contacts personnels, les jeux et les sonneries, ne sera réinstallé. Pour éviter de perdre de tels logiciels, données ou applications, veuillez créer une copie de secours avant de demander le service.

Comment obtenir le service sous garantie

États-Unis	Téléphones : 1 800 331-6456 Téléavertisseurs : 1 800 548-9954 Radios bidirectionnelles et dispositifs de messagerie : 1 800 353-2729
Canada	Tous les produits 1 800 461-4575
ATS	1 888 390-6456
Dans le cas des accessoires et logiciels , veuillez composer le numéro de téléphone ci-dessus et demander de l'aide pour le produit avec lequel l'accessoire ou le logiciel est utilisé.	

13

On vous indiquera comment procéder à l'expédition, à vos frais, des Produits, Accessoires ou Logiciels à un centre de réparation Motorola autorisé. Pour obtenir le service, vous devez fournir : (a) une copie du reçu, de l'acte de vente ou toute autre preuve d'achat comparable; (b) une description écrite du problème; (c) le nom de votre fournisseur de service, le cas échéant; (d) le nom et l'adresse du détaillant, le cas échéant, et surtout; (e) votre numéro de téléphone et votre adresse.

Autres exclusions

LES GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SE LIMITENT À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SANS QUOI LES RÉPARATIONS, REMPLACEMENTS OU REMBOURSEMENT PRÉVUS DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUENT LE RECOURS EXCLUSIF DU CONSOMMATEUR ET SONT OFFERTS AU LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, IMPLICITE OU EXPRESSE. MOTOROLA NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE, QUE CE SOIT UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), POUR DES DOMMAGES EXCÉDANT LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, PARTICULIERS OU ACCESSOIRES DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, NI DES PERTES DE REVENUS OU DE PROFITS, PERTES COMMERCIALES, PERTE D'INFORMATION OU DE DONNÉES, PERTE DE LOGICIEL OU D'APPLICATION OU AUTRE PERTE FINANCIÈRE LIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT, L'ACCESSOIRE OU LE LOGICIEL DANS LA MESURE OÙ CES DOMMAGES PEUVENT ÊTRE NON-RECONNUS PAR LA LOI.

Certaines provinces et autres juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects, ou encore la limitation de la durée d'une garantie; par conséquent, il est possible que certaines limitations ou exclusions présentées ci-dessus ne s'appliquent pas à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques; il est possible que vous ayez d'autres droits pouvant varier d'une juridiction à une autre.

Les lois des États-Unis et d'autres pays confèrent à Motorola certains droits d'exclusivité sur les logiciels protégés par droit d'auteur, dont des droits exclusifs de reproduction et de distribution de copies de tels logiciels. Les logiciels Motorola peuvent être copiés, utilisés et redistribués uniquement avec les Produits associés au logiciel Motorola en question. Aucune autre utilisation n'est autorisée, y compris mais de façon non limitative, le

14

démontage d'un tel logiciel Motorola ou l'exercice de certains droits exclusifs sur un tel logiciel.

Compatibilité des aides à l'audition avec les téléphones cellulaires

Certains téléphones Motorola sont évalués en fonction d'une compatibilité avec les aides à l'audition. Si la boîte du modèle que vous avez choisi porte la mention « Coté pour les aides à l'audition », les explications suivantes s'appliquent.

Lorsque certains téléphones cellulaires sont utilisés à proximité de certains appareils auditifs (aides à l'audition et implants cochléaires), les utilisateurs peuvent percevoir un bruit de bourdonnement, de ronronnement ou de sifflement plaintif. Certains appareils auditifs sont plus immunisés que d'autres contre ces bruits parasites, et les téléphones ne produisent pas tous la même quantité de parasites.

L'industrie du téléphone sans fil a établi des cotes pour certains de ses modèles de téléphones cellulaires afin d'aider les utilisateurs d'appareils auditifs à choisir un téléphone qui soit compatible avec leur appareil. Toutefois, les téléphones n'ont pas tous été cotés. Les modèles cotés portent la mention de cette cote sur leur boîte ou sur une étiquette apposée sur la boîte.

Les cotes ne constituent pas des garanties. Les résultats varient en fonction de l'appareil auditif et de la perte auditive de l'utilisateur. Si votre appareil auditif s'avère sensible aux interférences, vous pourriez ne pas être en mesure d'utiliser un téléphone coté. La meilleure façon d'évaluer si le téléphone convient à vos besoins est d'en faire l'essai avec votre appareil auditif.

Cotes M : les téléphones cotés M3 ou M4 répondent aux exigences de la FCC et sont susceptibles de causer moins d'interférences aux appareils auditifs que les téléphones qui ne sont pas étiquetés. La cote M4 est la plus performante des deux cotes.

Cotes T : les téléphones cotés T3 ou T4 répondent aux exigences de la FCC et sont susceptibles de fonctionner plus adéquatement avec un capteur téléphonique d'appareil auditif (phonocapteur) qu'un téléphone non coté. La cote T4 est la plus performante des deux cotes. (Prenez note que les appareils auditifs ne sont pas tous équipés d'un capteur téléphonique.)

Il est également possible de mesurer l'immunité des appareils auditifs contre ce type d'interférence. Votre fabricant d'appareils auditifs ou un professionnel en santé auditive peut vous aider à obtenir les résultats qui s'appliquent à votre appareil auditif. Plus votre

15

aide à l'audition est immunisée, moins vous risquez d'être confronté à des bruits parasites émis par les téléphones cellulaires.

Information provenant de l'Organisation mondiale de la Santé

Les informations scientifiques actuellement disponibles n'indiquent pas la nécessité de précautions d'utilisation pour les téléphones mobiles. Toutefois, si vous êtes préoccupé par de tels risques, vous pourriez souhaiter limiter votre exposition ou celle de vos enfants aux radiofréquences en limitant la durée des appels ou en utilisant des appareils sans fil, afin d'éloigner les téléphones mobiles de votre tête et de votre corps.

Source : WHO Fact Sheet 193

Renseignements supplémentaires : <http://www.who.int/peh-emf>

Enregistrement du produit

Enregistrement de produit en ligne :

direct.motorola.com/hellomoto/Motosupport/source/registration.asp

L'enregistrement du produit constitue une étape importante afin de profiter pleinement de votre produit Motorola. L'enregistrement nous aide à faciliter notre service de garantie et nous permet de communiquer avec vous si le produit nécessite une mise à jour ou autres services. L'enregistrement ne concerne que les résidents des États-Unis et n'est pas obligatoire aux fins de la garantie.

Veuillez conserver votre preuve d'achat dans vos dossiers. Pour obtenir les services en vertu de la garantie sur votre produit de communications personnelles de Motorola, vous devrez fournir une copie de cette preuve d'achat afin de confirmer l'état de la garantie. Merci d'avoir choisi un produit de Motorola.

Assurance de la loi sur l'exportation

Ce produit est contrôlé par des règlements sur l'exportation des États-Unis d'Amérique et du Canada. Les gouvernements du Canada et des États-Unis peuvent restreindre l'exportation ou la réexportation de ce produit vers certaines destinations. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada ou le Department of Commerce des États-Unis.

16

Recyclage par souci de protection de l'environnement



Ce symbole apparaissant sur un produit Motorola signifie que le produit ne doit pas être mis au rebut avec les ordures ménagères.

Mise au rebut de votre dispositif mobile et de ses accessoires

Veillez ne pas mettre au rebut les dispositifs mobiles ou les accessoires électriques tels que les chargeurs, les casques d'écoute ou les batteries avec les ordures ménagères. Ces articles doivent être mis au rebut selon les méthodes de collecte et de recyclage nationales en vigueur auprès des autorités locales ou régionales. Autrement, vous pouvez retourner les dispositifs mobiles et les accessoires électriques inutilisés à tout centre de service de votre région agréé par Motorola. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des méthodes de recyclage nationales approuvées de Motorola ou d'autres activités de Motorola reliées au recyclage, visitez le site : www.motorola.com/recycling.

Mise au rebut de l'emballage de votre dispositif mobile et du guide de l'utilisateur

L'emballage du produit ainsi que le guide de l'utilisateur ne doivent être mis au rebut que selon les exigences de collecte et de recyclage nationales. Veuillez communiquer avec les autorités régionales pour obtenir plus de détails.

Étiquette sur le perchlorate – Californie

Certains téléphones cellulaires sont alimentés par une batterie de secours interne fixe, rattachée à une carte de circuit imprimé, pouvant contenir une très petite quantité de perchlorate. En pareil cas, les lois de la Californie exigent que l'étiquette suivante soit apposée :

« Ce produit contient du perchlorate. Des consignes de manipulation particulières peuvent s'appliquer. Consultez le site www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate. »

Aucune consigne de manipulation particulière ne s'applique aux consommateurs.

Confidentialité et sécurité des données

17

Motorola est consciente que la confidentialité et la sécurité des données sont importantes aux yeux de tous. Puisque certaines fonctions du dispositif mobile peuvent avoir une incidence sur la confidentialité et la sécurité des données, nous vous recommandons de suivre les recommandations suivantes pour augmenter la protection de vos informations :

- **Surveiller l'accès à votre téléphone**—Gardez votre dispositif mobile avec vous et ne le laissez pas sans surveillance à un endroit où d'autres pourraient y avoir accès. Verrouillez le clavier de votre dispositif si cette fonction est offerte.
- **Mettre à jour le logiciel**—Si Motorola ou un fournisseur de logiciel ou d'application distribue un programme de correction ou une modification de logiciel qui mettent à jour la sécurité de votre dispositif, installez-les dès que possible.
- **Effacer vos données avant de procéder au recyclage**—Avant de procéder au recyclage ou à la mise au rebut, effacez toutes les informations ou données personnelles de votre dispositif mobile. Pour connaître la marche à suivre pour supprimer les renseignements personnels de votre dispositif, consultez la section « réinitialisation principale » ou « suppression des données » du présent guide de l'utilisateur.
Remarque : pour de l'information sur la sauvegarde de vos données avant la suppression, consultez le site www.motorola.com, accédez à la section « Téléchargements » de la page Web « Consommateurs » et cliquez sur « Copie de sauvegarde Motorola » ou « Motorola Phone Tools ».
- **Comprendre la technologie AGPS**—Dans le but de répondre aux exigences de la FCC en matière d'identification de la provenance des appels d'urgence, certains dispositifs mobiles de Motorola sont dotés de la technologie AGPS permettant l'utilisation d'un *système mondial de localisation assisté*. Cette même technologie peut servir en d'autres occasions, notamment pour déterminer la position de l'utilisateur afin de lui fournir des indications routières. Si vous ne souhaitez pas permettre de telles fonctions de repérage et de surveillance, veuillez ne pas utiliser ces applications.

Si vous avez d'autres questions au sujet de la confidentialité ou de la sécurité de vos données lorsque vous utilisez votre dispositif mobile, veuillez communiquer avec Motorola à privacy@motorola.com ou avec votre fournisseur de services.

18

Pratiques intelligentes lorsque vous êtes au volant

Drive Safe, Call Smart^{MS}

Vérifiez les lois et règlements liés à l'utilisation des dispositifs mobiles dans les régions où vous vous déplacez. Conformez-vous à ces lois et règlements en tout temps. L'utilisation de ces dispositifs peut être interdite ou restreinte dans certaines régions. Rendez-vous sur www.motorola.com/callsmart pour plus de renseignements.

Votre dispositif mobile vous permet de communiquer, vocalement et par transmission de données, pratiquement n'importe où et n'importe quand, partout où le service cellulaire est offert et où des conditions sécuritaires le permettent. Lorsque vous conduisez un véhicule, la conduite est votre principale responsabilité. Si vous décidez d'utiliser votre dispositif mobile pendant que vous conduisez, rappelez-vous les conseils suivants :

- **Familiarisez-vous avec votre dispositif mobile Motorola et avec ses fonctions, comme la composition et la recomposition rapides.** Lorsqu'elles sont disponibles, ces fonctions vous permettent de faire des appels sans vous distraire de la conduite.
- **Lorsque vous y avez accès, utilisez un dispositif mains libres.** Si possible, maximisez les avantages pratiques de votre dispositif mobile grâce à l'un des nombreux accessoires mains libres Motorola Original.
- **Placez votre dispositif mobile à portée de la main.** Veillez à pouvoir accéder à votre dispositif mobile sans quitter la route des yeux. Si vous recevez un appel à un moment inopportun, dans la mesure du possible, laissez votre boîte vocale prendre le message pour vous.
- **Dites à la personne avec qui vous conversez que vous conduisez et, au besoin, suspendez l'appel dans une circulation dense ou dans des conditions météorologiques dangereuses.** La pluie, le grésil, la neige, la glace et la circulation dense peuvent présenter des dangers.
- **Ne prenez pas de notes et ne cherchez pas de numéro de téléphone pendant que vous êtes au volant.** Le fait de prendre des notes ou de consulter votre carnet d'adresses vous distrait de votre première responsabilité, la prudence au volant.
- **Composez intelligemment, après avoir évalué l'importance du trafic routier.** Si possible, faites vos appels quand le véhicule est immobile ou avant de



vous engager en pleine circulation. Si vous devez faire un appel en roulant, ne composez que quelques chiffres, surveillez la route et vos rétroviseurs, puis poursuivez.

- **Ne vous engagez pas dans des conversations stressantes ou émotives. Cela pourrait détourner votre attention de la route.** Informez vos interlocuteurs que vous conduisez et suspendez la conversation lorsqu'elle risque de vous distraire de la conduite.
- **Utilisez votre dispositif mobile pour demander de l'aide.** Composez le 911 ou tout autre numéro d'urgence en cas d'incendie, d'accident de la circulation ou d'urgences médicales.*
- **Utilisez votre dispositif mobile pour apporter de l'aide en cas d'urgence.** Si vous êtes témoin d'un accident de la circulation, d'un crime ou de toute autre urgence où une vie est menacée, composez le 911 ou tout autre numéro d'urgence, comme vous aimeriez que d'autres le fassent pour vous.*
- **Au besoin, appelez l'assistance routière ou composez tout autre numéro cellulaire d'aide qui n'est pas destiné aux urgences.** Si vous voyez un véhicule en panne qui ne représente pas de risque sérieux, une signalisation brisée, un accident mineur où personne n'a été blessé, ou encore un véhicule que vous savez avoir été volé, appelez l'assistance routière ou tout autre numéro cellulaire d'aide qui n'est pas destiné aux urgences.*

* Dans les régions où le service cellulaire est offert.

19

20